



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635, 8^e Avenue S.-O., bureau 1300
Calgary (Alberta) T2P3M3
Télécopieur : 403-292-4475

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

AMENDMENT / MODIFICATION

003

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission à : l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Bureau 1300
635, 8^e Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P3M3

Title-Sujet Élargissement à quatre voies de la Transcanadienne, du km 82 au km 88 Parc national du Canada Yoho		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-16-5123/A	Date: 17 août 2016	
GETS Reference No. - No de référence de SEAG PW-16-00739080	Amendment No. - N° de la modif. 003	
Solicitation Closes:		
at - à 14 h	on - le 23 août 2016	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Nathaniel Harrison – nathaniel.harrison@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone (403) 292-4572	Fax No. - No de FAX: (403) 292-4475	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein – Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Title - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone:	_____
Facsimile No. - N° de télécopieur:	_____
Signature	Date

Modification 003

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

A. Questions

Q70. Est-il acceptable de couler le tablier en deux moitiés avec un joint de construction le long de la médiane?

A70. Non.

Q71. La section A du dessin S101 indique deux types de remblai : du remblai de type D et du remblai WGB compacté à 50 mm. Comment ces articles sont-ils payés?

A71. The Type D fill will not be measured for payment directly, rather it shall be considered incidental to Le remblais de type D ne sera pas directement mesuré aux fins de paiement, il est plutôt considéré comme accessoire à « l'article de prix unitaire 4 – Excavation de la route et des fossés ». La couche de 50 mm de matériaux de remblayage sera payée dans le cadre de « l'article de prix unitaire 6 -- Couche de fondation granulaire

Q72. Les propriétaires des services publics qui doivent être déplacés ont-ils été notifiés? Si oui, les propriétaires de services publics ont-ils fourni un calendrier quant à la date à laquelle les travaux devraient être achevés?

A72. L'Entrepreneur est responsable de la coordination de tous les travaux avec les propriétaires de services publics. Le coût associé à localisation des services publics, à la protection et au déplacement temporaire sera prévu dans le cadre d'un contrat. Tous les coûts associés à la réinstallation permanente des services publics (le cas échéant) doivent être compensés par les coûts principaux du projet.

Q73. L'excavation par hydrovac des services publics existants est-elle comprise dans l'article des coûts principaux?

A73. Non.

Q74. Selon le devis, (section 03 30 00, 1.7), le béton doit être livré et déchargé dans les 120 minutes qui suivent son mélange. Cela s'applique-t-il à tous les types de béton de construction, y compris le HPC pour la construction du tablier?

A74. Oui.

Q75. Pour faciliter la gestion de la circulation, le pont peut-il être construit en 2 parties, avec un joint de construction longitudinale le long du tablier, de l'approche, de la butée et de la sous-structure.

A75. Non

Q76. Conformément à la section 03 30 51 les surfaces de béton non coffrées doivent être couvertes d'une toile de jute mouillée sept jours après la coulée. Toutefois, le dessin S001 indique que le "Concrete deck shall be moist cured for a minimum of 14 days by continuous sprinkling and absorptive mat..." Pouvez-vous confirmer la période de cure requise pour le béton HPC après sa coulée?

A76. Voir Modification 3, Modifications au dossier d'appel d'offres – Devis

Q77. J'aimerais confirmer les articles originaux 11 Marquage de chaussée.

B — Marquage en thermoplastique incrusté des hachures et des divergents routiers -- -31 M2, C — Marquage en thermoplastique incrusté des flèches et des barres d'arrêt – 14 ch. Ces articles ont été changés à l'article et doivent être appliqués avec de la peinture de chaussée conformément à la réponse à question 9 de la modification 1.

L'article 3, Measurement & Payment, de la section 32 17 23, Pavement Markings, indique toujours Marquages en thermoplastique incrusté.

A77. Voir la Modification 03, Modifications au dossier d'appel d'offres – Devis

Q78. Le dessin structural S102 indique tampon continu en néoprène de 50 x 150 sous la dalle d'approche. Selon les fabricants des tampons continus en néoprène, l'épaisseur maximale disponible des tampons de 150. Veuillez préciser.

A78. Voir la réponse à la question 14 de la modification 1.

Q79. Les regards 11, 12 et 18 sont situés au centre des ponceaux en tôle d'acier ondulée de 900 et 1000 mm respectivement. Conformément à la discussion avec fabricant (voir la charte de mensuration ci – jointe), des puisards aux diamètres suivants sont requis.

A) 1.2 1-S pour les ponceaux en tôle d'acier ondulée de 900 mm (CB 12 et CB 18)

B) 1.5 1-S pour les ponceaux en tôle d'acier ondulée (CB 11)

Veuillez confirmer que ces regards sont des solutions acceptables et si de nouveaux articles de paiement seront créés pour ces dimensions?

A79. Les emplacements des puisards seront ajustés sur le terrain pour corriger ces divergences de ponceaux..

Q80. En raison du grand volume de travail devant être effectué d'ici la date d'achèvement actuelle du 25 août 2017, il serait beaucoup plus économique pour Parcs Canada de permettre à l'entrepreneur retenu de travailler pendant toute la saison de construction 2017. Est-il possible de déplacer la date de clôture du contrat de façon que l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne, du km 82 au km 88, puisse être complété d'ici le 31 octobre 2017?

A80. Voir la réponse à la question 32 de la modification 2.

Q81. Veuillez confirmer l'excavation structurale (illustrée dans le dessin s101) est payée en vertu de l'article 4 – Excavation de la route et des fossés.

A81. L'excavation structurale comme illustrée dans le dessin S101 sera payée en vertu de **“l'article 4 – Excavation de la route et des fossés”**.

Q82. Veuillez confirmer que le remblai compacté de type (illustré dans le dessin) est payé en vertu de l'article 4 b) Excavation de la route et des fossés – Excavation de type D.

A82. Voir la réponse à la question 71.

Q83. Veuillez confirmer que le remblai WGB compacté à 50 mm (illustré au dessin S101) est payé) est payé en vertu de l'article 6) Couche de fondation granulaire.

A83. Voir la réponse à la question 71.

Q84. À la section A, de dessin S107, six torons sont indiqués comme étant déliaisonnés sont illustrés à l'intérieur d'un triangle. Toutefois, la note sous le titre de la section indique dix torons sont déliaisonnés sur une distance de 2 m depuis les deux extrémités. Pouvez-vous confirmer le nombre exact de torons à déliaisonner dans c haque poutre à deux caissons?

A84. Six torons sont la quantité correcte de torons à déliaisonner. .

Q85. Sur le dessin de coupe, de la station 87+480 à 87+640, une ligne pointillée est indiquée sur le talus arrière. Qu'indique-t-elle?

A85. LA ligne pointillée indique des matériaux rocheux.

Q86. Pont; drain du mur de palplanches – veuillez fournir des spécifications/détails.

A86. Le drain du mur de palplanches doit être un drain NuDrain DN50 de Nillex ou un équivalent approuvé.

Q87. Regards – veuillez fournir l'élévation des assises.

A87. Voir le dessin C307 pour la profondeur standard des puisards.

Q88. Drains de barrière en béton — veuillez indiquer leur emplacement et leur espacement/fréquence

A88. Les drains des barrières en béton (le cas échéant) seront installés aux emplacements désignés par le Représentant du Ministère.

Q89. Quel article de la soumission sera utilisé pour payer l'entrepreneur pour l'excavation de matériaux dans les limites du projet qui seront utilisés pour concasser les agrégats

A89? Le paiement pour l'excavation de matériaux adéquats provenant de l'excavation de la route et des structures pour la production de granulats dans les limites du projet doit être fait en vertu de **l'article de prix unitaire 4cii -- Excavation de matériaux inappropriés ou en surplus -- Mise en tas à la carrière 69.**

B. Révisions au dossier d'appel d'offres

1. Devis :

Section 03 30 51 – CONCRETE FOR BRIDGE DECKS

Supprimer: Article 3.3.2.3 - Maintain burlap in place and keep thoroughly wet for seven days after placement.

Insérer: 3.3.2.3 - Maintain burlap in place and keep thoroughly wet for 14 days after placement.

Supprimer: Article 2.2.1.3.6 - Special Requirements: Synthetic Fibres

Supprimer: Article 3.2.2.1 - Add fibres early in the mixing process following manufacturer's recommendations to ensure evenly distributed fibres.

Insérer: Article 3.2.2.1 – Not required.

Section 31 24 13 – ROADWAY AND DRAINAGE EXCAVATION

Supprimer: Article 3.4.1 - General: Notify the Departmental Representative when waste materials are encountered and remove to depth and extent as approved by the Departmental Representative. This material shall be hauled and stockpile in Mannix Pit or placed on the sideslope outside the 2:1 slope at the discretion of the Departmental Representative.

Insérer: Article 3.4.1 - General: Notify the Departmental Representative when waste materials are encountered and remove to depth and extent as approved by the Departmental Representative. This material shall be hauled to and stockpile at the designated pit locations.

Section 32 17 23 – PAVEMENT MARKINGS

Supprimer: Article 1.3.3 - Payment for final pavement gore and hatching markings as requested by the Departmental Representative will be made under “**Unit Price Item 10b – Pavement Markings - Gore and Hatch Marking**” and shall be measured in square metres of inlay thermoplastic paint accepted and will include all labour, equipment and material to satisfactorily complete this item of work.

Insérer: Article 1.3.3 - Payment for final pavement gore and hatching markings as requested by the Departmental Representative will be made under “**Unit Price Item 10b – Pavement Markings - Gore and Hatch Marking**” and shall be measured in square metres of paint work accepted and will include all labour, equipment and material to satisfactorily complete this item of work.

2. Documents de référence :

Supprimer: Design Environmental Protection Plan – Yoho Trans-Canada Highway Twinning Km 82.5 to 88.3 - Golder July 2016

Insérer: Design Environmental Protection Plan – Yoho Trans-Canada Highway Twinning Km 82.5 to 88.3 - Golder August 2016

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.